

MOTS MÊLÉS — BONJOUR LES VACANCES

www.plusdemamans.com

I H E I K L M N H S W K V R I H E Y R L R A H C L T S K I S Y
 R C Y O N B S A V T Y L R A H C L T S K I S Y
 E T O N B S A V T Y L R A H C L T S K I S Y
 C D M Q N A V T Y L R A H C L T S K I S Y
 R M A I U H T Y L R A H C L T S K I S Y
 E G A L P I S R I G U N E E O S C R Q C
 A R Q Q W E L J A E K O A I R A Ç E F L
 T E Y E T N S L L C S U Q I H U C R A
 I L M R P G N A W X R O I M Ç N T V S
 O O A U D A I X A G X V E L Q R J E U S
 N C K O Z T A E S S E R T I A M E U X E
 A E G M B N P H S D J K E R E M H R H R
 Ç N T E D O O A E A C C Q T V G V B Ç E
 B L D E S M C S C H V O I I U J G B F
 D W R R L I G L N E O A L E S A P M O C
 A T H V M O G F A Y I I Y M I K Ç A B B
 V J C N K Ç R P C Ç T S T O T E O B A V
 I E L E V E S P A B U E S F E V M L E A
 O P I S C I N E V A R Z I J S Q Z W Y X
 N J C G J D R E G L E J E U X C T V W C

(?) AVION
 (?) BUREAU
 (?) CAHIER
 (?) CARTABLE
 (?) CARTES
 (?) CHAISE
 (?) CHATEAUX
 (?) CLASSE
 (?) COMPAS
 (?) COPAINS
 (?) COQUILLAGE
 (?) DEVOIRS
 (?) DIRECTEUR
 (?) ECOLE
 (?) ECRIRE
 (?) ELEVES
 (?) JEU
 (?) JEUX
 (?) LIVRE
 (?) MAITRESSE

(?) MER
 (?) MONTAGNE
 (?) PISCINE
 (?) PLAGE
 (?) RECREATION
 (?) REGLE
 (?) STYLO
 (?) TRAIN
 (?) VACANCES
 (?) VISITES
 (?) VOITURE



JUIN 2021

Municipalité d'Authier-Nord
 452, rue Principale
 Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0

Téléphone : 819-782-3914
 Télécopieur : 819-782-3916
 authier-nord@mrcao.qc.ca

JOURNAL LE PONT

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la directrice générale _____	3
Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert _____	4
Chronique d'urbanisme _____	5
Règlement pour les roulottes _____	6
Stationnement de roulottes _____	7
Ça se passe chez-nous _____	8
Quai public, jardin communautaire, visite des permis _____	9
Salle de conditionnement _____	10
Taxes municipales, abris tempos, VTT et moto-cross _____	11
Finissants et finissantes 2021 _____	12
Fosse septique et installation _____	14
Avis de décès, prompt rétablissement et naissances _____	16
Horaire des messes _____	17
Recettes _____	18
Bouge dans ta bulle familiale _____	20
Désherbant naturel et directive pour vos bacs _____	22
Chronique verte _____	22
Mini-golf, panneau signalisation et permis rénos et autres _____	26
Site informatique et bottin vert _____	27
Appel à tous et École du rang 2 _____	28
Anniversaires _____	29
Piscines résidentielles _____	30
Les autres récupérateurs _____	32
Horaire des collectes _____	33
Dessin à colorier _____	34
Mots croisés _____	36

DESSIN À COLORIER



DESSIN À COLORIER



MOT DE LA DIRECTRICE

Le rapport du maire vous a été acheminé la semaine dernière. Donc il n'y a pas de mot du maire.

Bonjour,

La belle et très chaude température a frappé à la porte ses derniers jours et s'est même permise d'entrer. Enfin! Bien que nous ayons eu un magnifique hiver (on les veut toujours comme ça), pas trop de neige et pas trop froid, nous avons par contre écopé d'un printemps plutôt frileux. Il s'est montré chaleureux quelques jours et est retourné se cacher quelques temps... Mais tout ça est du passé, on pense maintenant à l'été.

Nous voilà revenus en zone verte, amenant ainsi des assouplissements. Enfin les rencontres sont permises. Ça va faire du bien de revenir à une vie normale!

Voici les directives concernant le bureau municipal:

- On vous demande de **TÉLÉPHONER** au bureau municipal avant de vous y présenter car le bureau pourrait être fermé à certaines occasions. Les employés ont souvent des formations à suivre, celles-ci se donnent en ligne seulement et sont suivies en télétravail;
- Les employées de bureau prendront des vacances à tour de rôle afin que le bureau municipal demeure ouvert à la population mais il pourrait y avoir des exceptions, d'où l'importance de téléphoner avant de vous rendre au bureau municipal;
- **IMPORTANT!** Vous désirez un permis pour de la rénovation, de la construction ou des informations sur tout autre sujet, il faut prendre un **RENDEZ-VOUS** car l'inspectrice n'est pas toujours au bureau. Ce sera à elle de céder ce rendez-vous avec vous. Ce serait dommage de devoir retourner bredouille;
- La réception des colis de Poste Canada est recommencée à notre bureau.

Je tiens à vous informer que plusieurs projets de lois, de règlements autant gouvernementaux que municipaux, devront être modifiés sous peu comme le demande le gouvernement. Et ce, selon les procédures obligatoires. Sachez également, que vous retrouvez sur le site de la MRC, dans l'onglet "municipalité d'Authier-Nord", tous les règlements, les procès-verbaux (écrits et enregistrés), les politiques diverses qui sont adoptés par le conseil.

Des élections municipales sont à venir le 7 novembre prochain. Des formations sont suivies et toutes les procédures seront entreprises durant l'été afin de mener à ces élections. Des avis publics seront continuellement affichés aux endroits suivants: au bureau municipal, au magasin Roger Plante, sur "Facebook" ainsi que sur le site de la MRC.

Je vous souhaite un bel été rempli de rencontres, de câlins, de bonne humeur et d'amour!!

Elise Gagnon

Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Voici ce qui est permis ou pas permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.



Veillez noter! Les feux qui sont faits sur un sol de terre battue ou de gravier et dans un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm) sont permis. Cependant, nous vous invitons à consulter votre municipalité.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON HORAIRE DES COLLECTES CONGÉS FÉRIÉS DU CVMR POUR L'ANNÉE 2021

FERMETURE	OUVERTURE	CUEILLETTE REPORTÉE RÉGIE
Lundi 6 septembre 2021	Mardi 7 septembre 2021, 6h	Jeudi 9 septembre 2021, 6h
Lundi 11 octobre 2021	Mardi 12 octobre 2021, 6h	Jeudi 14 octobre 2021, 6h
Vendredi 24 décembre 2021	Lundi 27 décembre 2021, 6h	Commerce Jeudi 23 décembre 2021
Vendredi 31 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022, 6h	Commerce Jeudi 30 décembre 2021

Les autres récupérateurs

La Ressourcerie Le filon vert ne constitue pas le seul récupérateur d'Abitibi-Ouest mais fait plutôt partie d'une toile d'organismes qui œuvre pour l'environnement et l'économie sociale. Voici quelques-uns des organismes ou entreprises de récupération.

Type de résidus	Organisme ou entreprise	Numéro de téléphone
Vêtements	Centre de dépannage (Rapide-Danseurs)	(819) 948-2728
	Centre familial (La Sarre)	(819) 333-4042
	Comptoir familial (Palmarolle)	(819) 787-2795
	Comptoir familial (Macamic)	(819) 782-4749
	Friperie Au coin de l'entraide (La Sarre)	(819) 333-6222
	Maison de la famille (La Sarre)	(819) 333-2670
	Réseau de solidarité (Dupuy)	(819) 783-2423
Articles pour enfants	Maison de la famille (La Sarre)	(819) 333-2670
Banque Alimentaire	Maison St-André (La Sarre)	(819) 333-1133
Métaux	Legault Métal (La Sarre)	(819) 333-4753
Pièces automobiles	GT Automobiles Recycleur	(819) 333-4050
Matières résiduelles	Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	(819) 333-2807

Et encore plus

[Le Bottin Vert](#) de la MRC d'Abitibi-Ouest vous aidera à gérer de façon efficace vos matières résiduelles.

Le beau temps est à nos portes, plusieurs veulent profiter de la tranquillité qu'on retrouve sur le bord du lac. Mais depuis l'invention de la moto-marine, plusieurs se plaignent du bruit et des vagues que font ces machines. Ces inconvénients sont très désagréables et peuvent endommager les berges fragiles du lac. Le bruit excessif fait partie de notre règlement concernant les nuisances.

La municipalité demande à tous les propriétaires de ces machines de vous éloigner du rivage, de conduire ces véhicules avec prudence pour la protection des baigneurs et des berges, respectant ainsi les résidents qui vivent en bordure des lacs.



Règlement no. 2014-03 concernant les nuisances

- Article 5.2 Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit ou d'utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur de son à l'extérieur d'un édifice lorsque les sons produits sont susceptibles de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage est prohibé.
- Article 5.3 Le fait d'exécuter ou de faire exécuter, entre 22h et 7h le lendemain, des travaux de construction, d'excavation, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule à moteur ainsi que d'utiliser une tondeuse à gazon est prohibé. Seule exception, s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.
- Article 6.5 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble d'y laisser pousser des branches, broussailles, mauvaises herbes ou pelouse sans en effectuer la tonte au moins deux fois par année constitue une nuisance et est prohibé.
- Article 6.6 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser celui-ci ou de tolérer que celui-ci soit laissé dans un état de malpropreté ou d'encombrement tel que cela constitue un danger pour la santé ou la sécurité des personnes qui y habitent ou qui s'y trouvent constitue une nuisance et est prohibé.
- Article 6.8 Tout état de chose ou de fait qui est susceptible de produire des inconvénients sérieux ou de porter atteinte soit à la vie, la sécurité, la santé, la propriété et le confort des personnes ou qui les prive de l'exercice ou de la jouissance d'un droit commun. L'élément nuisible peut provenir d'un état de chose ou d'un acte illégal ou de l'usage abusif d'un objet ou d'un droit, et revêt un certain caractère de continuité et est intimement lié à la chose ou à l'acte.

Règlement 2016-08 : Règlement concernant les roulettes

ARTICLE 3 IMPOSITION

3.1 Il est imposé et il sera prélevé, sur toutes les roulettes situées sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord, à l'exception de celles portées au rôle d'évaluation, une compensation de VINGT-CINQ DOLLARS (25.00\$) par mois pour services municipaux.

Sur un terrain à propriétaire unique ou multiple, avec habitation principale ou saisonnière, seule une roulotte est permise et n'aura aucune imposition.

Sur un terrain vacant, pour une année complète, l'imposition est de 120\$ pour les résidents de la municipalité et de 300\$ pour les non-résidents.

ARTICLE 7 INSPECTION DES LIEUX

7.1 L'inspecteur en bâtiment peut, sur présentation de pièces d'identification, visiter et examiner, entre 7h00 et 19h00 et ce, à tous les jours, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute roulotte, pour constater si le présent règlement y est respecté.

7.2 Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte est tenu de recevoir l'inspecteur en bâtiment et de répondre à toutes les questions qui lui sont posées par celui-ci relativement à l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 8 PÉNALITÉS

8.1 Toute personne contrevenant aux articles 3, 4 et 6, se verra dans l'obligation de retirer sa roulotte. Celui-ci devra répondre aux exigences de ces articles avant de réinstaller sa roulotte. Un avis lui sera alors envoyé, de même qu'une copie conforme au propriétaire du terrain.

L'entretien mensuel

Au niveau de l'entretien mensuel, voici une petite liste en rafale des paramètres à analyser et ajuster (pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre fabricant) : les niveaux de chlore libre, de chlore combiné, de pH et d'alcalinité totale (AT). S'il est nécessaire d'ajuster l'un des paramètres du point précédent, il doit être dans l'ordre suivant: AT, pH et chlore. Vient ensuite les niveaux de dureté calcique, les niveaux de stabilisateur de chlore, les solides dissous totaux (c'est plutôt rare de se rendre à ce paramètre).

Enfin vient le calcul de l'indice de saturation. Les paramètres à inclure dans ce calcul sont les suivants : pH, alcalinité totale, dureté calcique, solides dissous totaux et température. Ce calcul est plus simple que vous ne le pensez. Contactez votre OBV, il dispose d'outils simples pour faire le calcul.

Pour terminer, un traitement chimique préventif ou correctif pourrait être utilisé en présence d'algues et de turbidité.

Bonne baignade et restez prudents et prudentes !



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :

Tél. : 819-824-4049

Courriel : informations@obvaj.org

Site internet : www.obvaj.org

Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Piscines résidentielles : *Petit guide simple de bonnes pratiques*

L'eau est un liquide vital pour la vie et nécessaire dans différents domaines de notre existence, tels que la santé, l'hygiène, les sports et les loisirs. Dans ce petit guide, nous parlerons des meilleures pratiques pour garder l'eau de piscine propre et saine, en cherchant toujours à préserver la santé, le confort de ses utilisateurs, ainsi que l'économie et la facilité de ses opérateurs.

L'entretien à réaliser 2 fois par semaine :

1. Vérifiez le niveau d'eau. Commencez par ajouter de l'eau autant que nécessaire. Si vous avez une écumoire, il est normalement nécessaire que l'eau soit au milieu de sa bouche.
2. Ramassez les feuilles et les déchets de la surface et du fond. Avec une pelle ou un sac en filet, ramassez toutes les feuilles et autres débris qui flottent à la surface et les plus gros débris qui se trouvent dans le fond (la poussière et les petits déchets seront collectés lors de l'aspiration).
3. Vérifiez et nettoyez l'écumoire et le panier de la pompe. Avant d'aspirer le fond ou de faire un lavage à contre-courant du filtre, assurez-vous d'avoir nettoyé le panier de l'écumoire et la ou les pompes. Cela permet une aspiration maximale. Répétez-le lorsque vous avez fini de passer l'aspirateur.
4. Vérifiez la pression sur la jauge du filtre. L'équipement durera plus longtemps et servira mieux s'il est lavé à contre-courant régulièrement et seulement lorsque cela est nécessaire. Pour de meilleurs résultats, effectuez un lavage à contre-courant lorsque la pression du filtre augmente au-dessus de la pression du « filtre propre » de 8 à 10 psi (ce qui signifie qu'il est déjà sale). Si les procédures d'entretien appropriées sont suivies, le filtre à sable nécessitera un contre-lavage environ une fois par semaine. Avant le lavage à contre-courant, il est recommandé de nettoyer les paniers de l'écumoire et le piège à cheveux de la moto-pompe afin que l'aspiration soit adéquate.
5. Passez l'aspirateur sur les sols et les murs. Passer l'aspirateur sur le sol est nécessaire, les murs sont facultatifs. S'il y a beaucoup de vent et qu'il transporte beaucoup de saleté, il faudra passer l'aspirateur plus souvent. Il est important de savoir quelles vannes ouvrir et fermer pour que l'aspiration soit adéquate dans la conduite de vide (balayouse).
6. Vérifiez la pression sur la jauge du filtre. La procédure du point 4 est répétée car après aspiration, le filtre pourrait saturer au point de nécessiter un contre-lavage.
7. En cas de baisse drastique de niveau d'eau, recherchez d'éventuelles fuites d'eau dans les connexions de l'équipement.
8. Analysez les niveaux de chlore libre et de pH. Il est recommandé de la faire tous les jours et pendant les saisons selon les occurrences de pluies, le nombre d'utilisateurs, la température.
9. Ajouter du chlore et ajuster le pH si nécessaire. Ajoutez toujours des produits chimiques lorsque la piscine n'est pas utilisée et suivez les instructions sur les étiquettes de produits pour éviter un accident ou affecter l'équilibre chimique de la piscine.

Stationnement de roulettes

Nous avons un stationnement de roulettes situé près du Chemin de la Plage, qui comprend 4 terrains, qui sont déjà réservés pour tout l'été.

Un nouveau projet avec 4 autres terrains a été déposé. Il nous manque un certificat de conformité et nous pourrions débiter les travaux.

Si vous voulez réserver à l'avance, appelez-nous au bureau. Il y a aussi des places pour du camping sauvage.

Les trois services sont offerts : l'eau, l'électricité et les égoûts.

Voici les coûts pour les terrains :

Roulotte :

- ◆ 1000\$ / saison du 1er mai au 31 septembre
- ◆ 300\$ /mois
- ◆ 200\$ /semaine
- ◆ 35\$ /jour

Camping sauvage:

- ◆ 20\$ / jour pour



ÇA S'PASSE CHEZ NOUS

MÉNAGE DU PRINTEMPS

Le beau temps est revenu, il est temps de penser à faire un beau ménage de votre cour. Si vous avez des électroménagers dont vous voulez vous départir et, **si l'intérêt est important**, la municipalité verra à récupérer vos appareils et les apportera au CVMR. Cette collecte sera pour les appareils ménagers seulement.

Vous avez des « drums de sécheuse », ou tous autres conteneurs comme des rimes de camion qui pourraient convenir pour faire des feux extérieurs dont vous voulez vous départir, la municipalité serait preneuse. Nous désirons en installer au stationnement de roulottes.

Bien vouloir laisser votre nom au bureau et nous nous ferons un plaisir d'aller les récupérer.

La beauté d'un village passe par vous et par vos terrains bien entretenus; sans détritrus, carcasses automobiles, piles de bois... Soyons fiers de notre communauté et de notre milieu de vie !

SPCA 2021

29, 9^e ave Ouest, La Sarre, J0Z 1N8

Ouverture : de 10h00 à 17h00, du lundi au samedi

L'inscription se fait directement à leur bureau de La Sarre. Le renouvellement se fait toujours au mois de mars.

Voici les prix:

30\$ pour les chats et chiens non-stérilisés

10\$ pour les chats stérilisés

15\$ pour les chiens stérilisés

Vous devez avoir en votre possession la preuve de la stérilisation pour le rabais.

Il est obligatoire de venir chercher leur médaille.

Une amende de 200\$ sera effective au premier mars 2021 pour ceux qui n'auront pas inscrit leurs animaux.

ANNIVERSAIRE

MAI

Marcel Duguay	1 mai
Cécile Plante	3 mai
Fernand Julien	8 mai
Marion Seguy	18 mai
Aleck Charrois	18 mai
Francine Morin	20 mai
Jérémie Sylvestre Labranche	20 mai
Marlène Rivière	21 mai
Henriette Rivard	22 mai
Jocelyn Lahaie	23 mai
Suzanne Plante	28 mai

JUIN

Diane Gagné	1 juin
Pierre-Paul Lahaie	5 juin
Arnaud Gagnon	5 juin
Sébastien Guay	8 juin
Océane Daigle	10 juin
Liette Neveu	17 juin
Nancy Neveu	17 juin
Caroline Pépin	17 juin
Steve Bruneau	19 juin
Mégane Drouin Deschaines	23 juin
Julie Larouche	23 juin
Lucie Bouchard	28 juin

JUILLET

Nicole Lahaie	7 juillet
Gisèle Asselin Auger	11 juillet
Derrick Bélanger	20 juillet
Martin Julien	22 juillet
Jean-Pierre Deslongchamps	28 juillet
Marianne Deslongchamps	29 juillet
Nicolas Provencher	31 juillet

AOÛT

Samuel Provencher	6 août
Réjean Parent	6 août
Denise Dubé Wurtz	7 août
Félix Auger	10 août

Michaël Deslongchamps	14 août
Claire Julien	14 août
Vincent Bélanger	17 août
Élizabeth Cormier	21 août
Nathalie Ouellet	30 août

SEPTEMBRE

Carolle Bédard	1 septembre
Marguerite Bourgeois	7 septembre
Alain Vaillant	9 septembre
Gilles Bergeron	14 septembre
Sylvianne Neveu	21 septembre
Florence Wurtz	22 septembre
Réjeanne Gagnon	27 septembre
Yannick Lefebvre	29 septembre

OCTOBRE

Nathalie Croteau	4 octobre
Élodie Julien	7 octobre
David Thibault	7 octobre
Edouard Morin	13 octobre
Fernand Major	14 octobre
Réal Auger	16 octobre
Jocelyne Plante	22 octobre
Lorrie Gagnon	25 octobre



Appel à tous

Nous aurons besoin prochainement de main d'oeuvre pour monter deux balançoires parents-enfants, des balancelles et un avion. Si vous êtes intéressés à faire du bénévolat, bien vouloir nous contacter au bureau ou par messenger. Nous vous aviserons de la journée idéale pour mettre en place ces nouveaux atouts pour le plaisir des petits et des grands.



École du Rang II d'Authier

Du jeudi au dimanche de 9h00 à 17h00

Du 24 juin au 6 septembre 2021

Visite guidée et animation avec seulement

6 personnes de la même famille à la fois pour respecter la distanciation et aussi le lavage des mains .

Adulte: 8\$, enfant 6 à 12 ans 5\$

5 ans et moins: gratuit

Paiement direct

269, Chemin du 2^e Rang, (route 111)

Authier, 819-782-3289



QUAI PUBLIC AVEC RAMPE DE MISE À L'EAU

Notre rampe de mise à l'eau est accessible au public. Vous avez **l'obligation**, avant et après la mise à l'eau de votre embarcation, de bien la laver . Une station de lavage a spécifiquement été installée pour cet usage. Ce lavage a pour but d'empêcher des plantes nuisibles et autres espèces de voyager de lac en lac. Nous voulons préserver nos cours d'eau pour qu'ils restent en santé.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Avec des fonds de la MRC d'Abitibi-Ouest, des bacs pour un jardin communautaire ont été construits. Certains d'entre vous n'ont peut-être pas de place ou les moyens pour pouvoir se faire un jardin. Si vous êtes intéressés à réserver un bac ou plus, nous vous invitons à nous contacter au bureau municipal. Les bacs seront installés dans la patinoire. C'est **GRATUIT**.

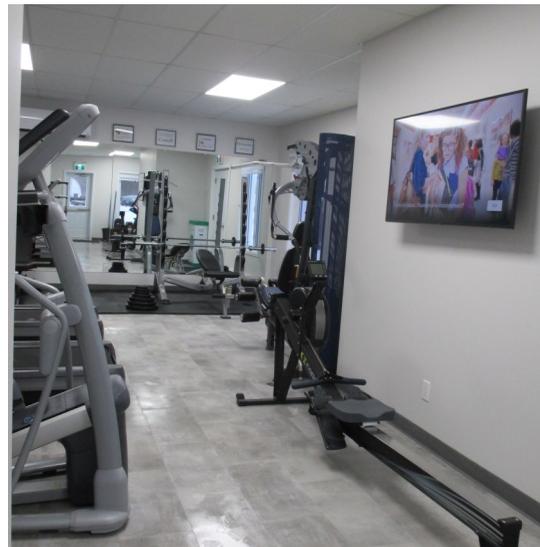
VISITE DES PERMIS

Veuillez prendre note qu'un technicien en évaluation foncière de la MRC a débuté les visites des propriétés pour lesquelles des permis ont été émis.

Merci de votre compréhension!

SALLE DE CONDITIONNEMENT

Ce projet fût possible avec des aides financières provenant: de la Tecq, du Fond de Développement des Territoires de la MRC d'Abtibi-Ouest, de Service Canada (programme Nouveaux Horizons pour les aînés), la municipalité d'Authier-Nord, le Comité des loisirs et des sports d'Authier-Nord et la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest.



TERRAIN MINI-GOLF

Un jeu de mini-golf sera installé à la salle communautaire près de la patinoire. Il y a possibilité de louer des bâtons et balles à la municipalité.



PERMIS DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION OU AUTRES

Il vous est possible de remplir vous-mêmes votre demande de permis. Vous rendre sur le site de la MRC d'Abitibi-Ouest dans la carte interactive. Vous cliquez sur "Authier-Nord". Allez dans l'onglet «Services municipaux» et ensuite sur l'onglet « Urbanisme et demande de permis». En bas de la page, vous avez un formulaire en PDF «Demande de permis-formulaire». Vous l'imprimez, vous le remplissez et vous me le retournez par courriel à adjointe.authier-nord@mrcao.qc.ca ou, vous pouvez également m'appeler et me donner tous les renseignements nécessaires pour que je complète votre demande et le remplir et l'étudie. Un rendez-vous vous sera alors confirmer pour la récupération de votre permis.

NOUVELLE SIGNALISATION

Suite à une vérification du MTQ, il est maintenant obligatoire d'installer des panneaux «OBLIGATION de descendre de bicyclette ». Ceux-ci seront installés, aux **ponts P-00267 (pont couvert Levasseur)** et au **P-00265 (pont Beaver dans le chemin Ceinture du Lac)** ces panneaux sont installés pour éviter des chutes.

S.V.P. Bien vouloir respecter les nouvelles règles pour empêcher des fâcheux accidents.





Site informatique de la MRC

Vous voulez faire des recherches de lots de propriétaires, etc. Vous rendre sur le site de la MRC Abitibi-Ouest dans les "SERVICES":

- Choisissez : Rôle et matrice dans évaluation foncière (en bas de la page) pour accéder à la matrice graphique de n'importe quelles municipalités;
- Avec la loupe, vous faites vos recherches: rue, propriétaire, informations générale sur le lot en question.
- La petite avion vous fait voir par satellite.
- Il y a aussi un **GUIDE** pour vous aider.

LE BOTTIN VERT

Ce bottin vise à permettre aux citoyens de mettre en application de manière accrue, le principe des **3RV** soit :

- **Réduction** à la source
- **Réemploi**
- **Recyclage** et la **Valorisation**.

Le Bottin vert décrit également les ressources sur le territoire de la MRC d'A-O, afin de se départir adéquatement des matières résiduelles.

Ils nous restent quelques exemplaires au bureau.



TAXES MUNICIPALES

Dû aux circonstances causés par la COVID-19, une résolution a été prise en avril 2020 concernant les dates des versements. Les versements sont tous "décalés" d'un mois. Également, il ne faut pas oublier que les intérêts et les pénalités se calculent au fur et à mesure que la date d'échéance des versements est passée. Voici les dates restantes des versements pour acquitter vos taxes.

⇒ **31 juillet**

⇒ **30 septembre**

⇒ **30 novembre**

ABRIS TEMPORAIRES

N'oubliez pas que les abris tempo sont autorisés sur le territoire d'Authier-Nord du **15 octobre au 15 mai**. Après cette date, la structure peut demeurer montée mais doit être rangée en marge arrière.

S'il n'y a pas de place en marge arrière pour ranger la structure, celle-ci doit être complètement démontée. Les tambours doivent également être démontés et ce, autant dans la zone urbaine que rurale.

VTT OU MOTO-CROSS

Il est interdit de circuler sur les **terrains privés**, **les parcs** et **les terrains de jeux**. Soyez respectueux envers les propriétés privés ou publics.



Félicitations à nos trois finissantes 2020-2021



Emmy Bruneau



Coralie Julien



Emilie Neveu

Rendons hommage aux arbres



Une ressource omniprésente

Au Québec, les forêts couvrent plus de la moitié du territoire, soit plus de 900 000 km² sur une superficie totale de 1 700 000 km². Elles constituent 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales. La ressource forestière est encore aujourd'hui un des principaux moteurs de l'économie des régions du Québec et génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois en foresterie, en villégiature et en récréation pour ne nommer que ces domaines. L'ensemble des municipalités en bénéficie. Même les populations des grands centres urbains en profitent, puisque si les entreprises de première transformation du bois sont généralement situées près de la ressource, les entreprises de deuxième et troisième transformation se rapprochent plus souvent des marchés, donc des grands centres.

Ainsi, la forêt québécoise, en plus d'être riche, diversifiée et en santé, est créatrice d'emplois par les nombreuses retombées qu'elle génère.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Quel est l'arbre emblématique du Québec ?

- | | |
|--------------------|------|
| L'épinette ? | Non |
| Le tremble ? | Non |
| Le bouleau jaune ? | OUI! |

Le bouleau jaune témoigne quant à lui du rôle culturel, économique et social que jouent les forêts au Québec.

Depuis l'arrivée des premiers colons, il joue un rôle important dans notre quotidien. S'il nous est si utile, c'est que son bois dur est à la fois résistant et aisément façonnable; cela lui donne, en plus, une valeur commerciale élevée.

Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre

☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Comment surligner plus vert ?



Peut-on mettre un surligneur dans le bac de récupération ? C'est une bonne question!

Malheureusement, les surligneurs n'ont pas leur place dans le bac bleu, même s'ils sont en plastique. Les surligneurs et autres stylos ou crayons ne vont pas au bac de récupération. Les matières acceptées dans la collecte sélective [bac bleu] doivent être des emballages, des contenants non consignés, des imprimés et des journaux.

D'autres options sont offertes, comme les surligneurs rechargeables. L'entreprise allemande Faber-Castell propose un surligneur rechargeable qui a été testé par La Presse. Il coûte moins de 2 \$, sa teinte est vibrante et il se remplit facilement. La recharge d'encre coûte 9 \$ et permet au moins huit remplissages. Ça vaut la peine de s'informer auprès de votre détaillant!

Il existe aussi des surligneurs secs, c'est-à-dire en bois. Ils permettent de surligner adéquatement un texte, sans teinte aussi vive qu'avec un feutre. L'avantage des surligneurs en bois, c'est que les retailles sont compostables.

Saviez-vous que chaque année dans la province, Recyc-Québec évalue à 500 000 le nombre de tonnes de plastiques enfouis.

Source : Recyc-Québec et La Presse

Retour à l'horaire régulier au Centre de valorisation des matières résiduelles

Dès le 1^{er} avril, le Centre de valorisation des matières résiduelles retournera à son horaire régulier. Ce qui signifie qu'il sera ouvert tous les samedis.

Les heures régulières sont du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Pour une visite rapide et efficace, n'oubliez pas de préparer convenablement votre chargement avant votre départ.



Félicitations à nos trois finissants 2020-2021



Brandon Despaties



Matisse Collard



Thomas Gagnon

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7
☎ 819-339-5671
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Écrivez-nous à bottinvert@mrcao.qc.ca

Fosses septiques

Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Ce règlement stipule :

- Qu'une fosse septique utilisée tout au long de l'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- Qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans;
- Lors de la visite de l'opérateur du camion citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient.

Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour pouvoir effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide que l'on remet dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

Depuis 1991, la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion citerne/vacuum. Cet équipement a été conçu de façon à permettre soit la vidange totale de la fosse ou le traitement de celle-ci.

La vidange ou traitement des fosses septiques se fait du début juin à la fin octobre de chaque année.

Pour avoir un rendez-vous, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au

819-339-5671 poste 221.

COVID-19 : En cette période de pandémie, veuillez s.v.p. choisir le paiement par Internet (institution bancaire), par chèque ou par cartes. Aidez-nous à protéger la santé de nos employés et la vôtre. Merci de votre compréhension

Que faire des bouchons



Un bouchon, ça va au bac de récupération ? S'il y a une question qui ne peut pas se répondre simplement par oui ou par non, c'est bien celle-là.

Un bouchon, ça va au bac ? Oui et non... ça dépend :

- Si le bouchon est en métal : Déposez-le dans le bac de récupération séparément du contenant ;

- Si le bouchon est en liège : Mettez le bouchon à la poubelle ;

- Si le bouchon est en plastique ET identifié DU MÊME numéro que le contenant de plastique (1, 2, 3, 4, 5 ou 7) : Laissez le bouchon sur le contenant et déposez-le dans votre bac de récupération ;

- Si le bouchon est en plastique ET identifié d'un numéro DIFFÉRENT que le contenant : Déposez le bouchon et le contenant séparément dans le bac de récupération ;

- Si le bouchon est en plastique MAIS QU'IL N'EST PAS identifié d'un numéro : Mettez le bouchon à la poubelle.

Voilà, c'est simple quand on connaît la réponse!

Source : Tricentris

RAPPEL

Changement d'horaire au Centre de valorisation des matières résiduelles.

N'oubliez pas qu'en février, le CVMR sera fermé les samedis 13 et 27 mars.

Les heures régulières sont du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

CHANGEMENT D'HORAIRE		
CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Samedi	2 janvier	Ferme
Samedi	16 janvier	Ferme
Samedi	30 janvier	Ferme
Samedi	15 février	Ferme
Samedi	27 février	Ferme
Samedi	15 mars	Ferme
Samedi	27 mars	Ferme

Heures régulières :
lundi au vendredi
de 8h à 16h

Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre

819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

819-339-5671

mrcao@mrcao.qc.ca

Écrivez-nous à bottinvert@mrcao.qc.ca

DÉSHÉBANT NATUREL À VAPORISER

Avec du vinaigre blanc

- ⇒ 1 litre de vinaigre blanc
- ⇒ 2 cuillères à café de liquide à vaisselle
- ⇒ OU
- ⇒ 1 litre de vinaigre blanc
- ⇒ 2 à 3 cuillères à café de sel fin
- ⇒ OU
- ⇒ 5 litres d'eau
- ⇒ 200 ml de vinaigre blanc
- ⇒ 1 kg de gros sel



VOS BACS

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon vous rappelle de procéder une fois ou deux par année, au nettoyage de vos bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur et qui sont sources d'odeurs nauséabondes, et/ ou de bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, avec les chaleurs qui arrivent, les odeurs sont plus fortes.

N.B. Il est important de mettre le bon bac de couleur lors du ramassage, le bac vert pour les ordures ménagères et le bac bleu pour le recyclage. Ne pas se servir du bac bleu pour vos ordures ou l'inverse. Également, si votre bac est brisé ou il manque une partie à votre bac (couvercle, roue ou peinture), il faut le réparer ou en acheter un autre car le bac ne sera pas ramassé tant et aussi longtemps que le bris ne sera pas corrigé.

À retenir: Étant donné qu'ils ne sont pas biodégradables, les masques de procédure doivent être mis dans un contenant hermétique, ou dans des boîtes de récupération spécialement prévues à cet effet. Ils ne doivent JAMAIS être déposés dans un bac de récupération de la collecte sélective des matières recyclables.



Vous remerciant de votre collaboration et merci à tous ces éboueurs !

Les installations septiques

Les installations septiques ont pour rôle d'évacuer et de traiter les eaux usées des résidences isolées. Or, la mise en place des installations septiques est souvent non-conformes et l'entretien négligé, ce qui peut causer des problèmes au niveau de la santé et de la sécurité des utilisateurs de puits et de plans d'eau avoisinants. Il peut aussi y avoir de grands impacts sur l'environnement!



Votre gazon sur le champ d'épuration est vert ou spongieux?
Il y a un liquide gris ou noir sur votre terrain?
Des mauvaises odeurs émanent du champ d'épuration?
 Votre installation septique est probablement défectueuse!

Les bonnes pratiques

Lorsqu'un volume d'eau est envoyé dans la fosse, un volume équivalent est envoyé au champ d'épuration! Donc, en utilisant trop d'eau, il y a des risques de ne pas laisser suffisamment de temps aux bactéries de faire leur travail. De même, si le sol près du champ d'épuration est saturé, l'eau ne pourra pas y pénétrer convenablement et ne sera donc pas filtrée.

- Répartir les brassées de lavage dans la semaine;
- Éviter d'utiliser beaucoup d'eau après une grosse pluie;
- Éviter d'arroser le champ d'épuration.

Faites attention à votre champ d'épuration!

- Ne stationnez pas votre voiture sur le champ et ne laissez pas de voitures y circuler;
- N'installez pas de structure sur le champ (gazébo, cabanon,...);
- Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes sur le champ d'épuration!

Éviter de mettre des substances se décomposant mal (ou très lentement), ainsi que des produits toxiques pouvant tuer les bactéries de la fosse septique! Ne jetez pas aux toilettes ou dans l'évier :

- Huiles et graisses;
- Couches jetables;
- Tampons et applicateurs;
- Mouchoirs et essuie-tout;
- Cheveux;
- Condoms;
- Nourriture et compost;
- Peinture et solvant;
- Pesticides, antigel, essence;
- Litière pour chats;
- Détergents corrosifs (ex: Javel);
- Savons antibactériens et autres désinfectants;
- Médicaments et antibiotiques;
- Etc.

N'oubliez pas de vidanger votre fosse septique! La vidange est essentielle et doit être faite aux deux ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières!

AVIS DE DÉCÈS

Est décédé le 20 mars dernier à l'âge de 69 ans, monsieur Edouard Neveu, époux de Monique Champagne et le père de Julie (Dany Morin), Jean-Marc (Nathalie Mireault), et de Lucie (Yannick Lefebvre) et le grand-père de Sébastien Guay, Samuel Guay, Gabriel Guay, Émilie Neveu, Ariane Neveu, Kim Neveu, Aaron Lefebvre et Hayden Lefebvre. Est décédée le 31 mai dernier, madame Réjane Frappier, la mère de Marlène Rivière (Benoît Julien et ses enfants). Nos sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par ces décès.



PROMPT RÉTABLISSEMENT

Nous voulons souhaiter un prompt rétablissement à mesdames Michèle Damours, Diane Gagné et Marise Neveu, ainsi qu'à messieurs Fernand Julien et Réal Auger, qui ont subi des opérations au cours des derniers mois.

NAISSANCE

Félicitations aux nouveaux parents:

- Alexandra Petitclerc et Mathieu Bruneau, pour la naissance de leur premier enfant, Abigaëlle née le 27 novembre 2020.
- Noémie Larivière et Sébastien Deslongchamps, pour la naissance de leur garçon, Adrien né le 23 avril 2021.



shutterstock

OYÉ OYÉ

MUNICIPALITÉS, ORGANISMES DE LA MRC D'ABITIBI-ouest,
CETTE OFFRE POURRAIT VOUS INTÉRESSER !

BOUGE DANS TA BULLE FAMILIALE

C'est quoi?

C'est une équipe de partenaires avec un parcours moteur mobile soucieux d'outiller les parents au bon développement de leurs tout-petits.



C'est quand?

En juin, septembre et octobre.

Ça vous intéresse ?

Communiquer avec:

L'organisation communautaire
(819-783-2856, poste 28)

Caroline Gauthier (819-333-2311, poste 2231)

Audrey Verville (819-333-2311, poste 2289)

Suivez-nous sur les pages Facebook de nos partenaires !

Intervenante
PIVOT
Abitibi-Ouest
Jessica Belzil
819-520-9143

Maison des
Familles
d'Abitibi-Ouest

Centre
de services scolaire
du Lac-Abitibi
Québec

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue
Québec

BOUGE DANS TA BULLE FAMILIALE

C'est avec une grande fierté que les partenaires intervenants et les collaborateurs aux services d'intervention précoce en Abitibi-Ouest souhaitent vous informer d'un projet novateur qui est sous le point de voir le jour sur notre territoire. Dans le cadre de l'appel de projets de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec la démarche « Toujours actifs en Abitibi-Témiscamingue », les partenaires locaux ont déposé un projet visant à faire bouger les parents et leurs tout-petits via un parcours d'activités motrices.

Mise en contexte

Les premières années de vie sont déterminantes dans le développement de l'enfant. Les conséquences engendrées par la pandémie COVID-19 ont littéralement changé le quotidien des familles en Abitibi-Ouest, comme partout ailleurs. Cette situation exceptionnelle a des impacts sur la santé mentale des membres de la famille, la sécurité, le bien-être ainsi que le développement global des enfants.

Présentement, de nombreux spécialistes de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) documentent les impacts à long terme de cette pandémie. En dépit de cette dernière, l'ensemble des partenaires en petite enfance en Abitibi-Ouest est préoccupé par le développement des enfants.

En effet, selon le résultat de l'enquête québécoise du développement des enfants de la maternelle (EQDEM 2017), la MRC d'Abitibi-Ouest représente le territoire ayant le plus haut taux de vulnérabilité dans au moins un des domaines de développement des enfants qui intégreront la maternelle en Abitibi-Témiscamingue.

Actuellement, un délai considérable est noté dans le réseau de la santé pour assurer la prise en charge des enfants de 18 à 60 mois qui présentent des retards de développement. En décembre dernier, l'ensemble des partenaires œuvrant ou collaborant en intervention précoce se sont réunis afin d'identifier des pistes de solutions dans le but de soutenir différemment les familles vulnérables confrontées à la pandémie. Faire *bouger la bulle familiale* est l'option qui a été retenue.

Par le biais de ce projet, nous souhaitons outiller les parents au bon développement de leurs enfants d'une part et présenter les services qui sont offerts en Abitibi-Ouest en intervention précoce d'autre part.

Objectifs recherchés par le projet

Les objectifs visés par notre projet sont :

- Permettre aux familles de bouger à l'extérieur en présentant diverses activités physiques visant le développement moteur par le biais d'un parcours mobile qui sera offert dans les municipalités et aux organismes de notre territoire ;



Communauté chrétienne St-Mathias d'Authier-Nord

Bulletin paroissial de juin à septembre 2021

Un communiqué apparaissant dans le bulletin de février-mars 2021 nous informait qu'à la fin de mai 2021, il n'y aurait plus d'intentions de messe dans nos registres. On m'a recommandé de présenter cette situation à l'Évêché d'Amos qui nous a fait parvenir quarante-cinq intentions. C'est un support apprécié qui nous permet de maintenir le rythme actuel de nos célébrations jusqu'au début de l'an 2023. Oui, ensemble, on peut voir et aller plus loin.

Jeudi le 24 juin	19h00	Mme Jeannette Lefebvre Nantel
Jeudi le 8 juillet	19h00	M. Bernard Poirier
Jeudi le 22 juillet	19h00	Faveurs obtenues, par Alcide Imbeault
Jeudi le 5 août	19h00	M. Yannick Lafleur
Jeudi 19 août	19h00	M. Maurice Corbeil
Jeudi 2 septembre	18h30 19h00	Prière au cimetière M. Robert Julien
Jeudi 16 septembre	19h00	M. Marc Dufour
Jeudi 30 septembre	19h00	M. Albert Mowatt

La date du 2 septembre est à retenir pour une **prière au cimetière**, si la température et les conditions le permettent. Ce moment de recueillement aurait lieu une demi-heure avant la messe ce jeudi-là, soit à 18h30. Bienvenue à tous !

Papillottes de poisson blanc et saucisse chorizo

Ingrédients :

- 170 g (6 oz) de saucisses chorizo (douce ou piquante) Coupées en longues tranches
- 675 g (1 1/2 lb) de filet de morue ou autre poisson à chair blanche, coupé en 4 portions
- 4 carrés de papier d'aluminium
- 60 ml (1/4 tasse) de tomates séchées dans l'huile, égouttées et hachées
- 60 ml (1/4 tasse) d'olives noires dénoyautées dans l'huile, égouttées et hachées
- 3 oignons verts, émincés
- 60 ml (1/4 tasse) de vin blanc
- 1 citron, coupés en quartier
- Sel et poivre



Préparation : 15 min et cuisson 10 min

1. Préchauffer le barbecue à puissance élevée. Huiler la grille.
2. Griller les tranches de chorizo de chaque côté. Couper en petits dés. Réserver.
3. Déposer les morceaux de poisson au centre de chaque carré de papier d'aluminium tapissés de papier parchemin. Y répartir la saucisse, les tomates, les olives, les oignons verts et arroser de vin. Saler et poivrer. Refermer les papillotes.
4. Les déposer sur la grille du barbecue et refermer le couvercle. Cuire de 8 à 10 minutes ou jusqu'à ce que le poisson soit cuit. Griller les quartiers de citron environ 3 minutes de chaque côté. Accompagner de couscous et de légumes au choix.

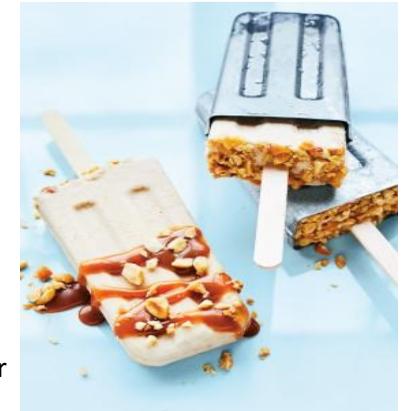
Note

On prend garde au moment d'ouvrir la papillote; le surplus de chaleur qui s'en dégage peut brûler la peau.

Sucettes glacées à la banane et au caramel

Ingrédients :

- 3 bananes mûres, pelées
- 250 ml (1 tasse) de crème glacée à la vanille
- 60 ml (1/4 tasse) de sauce au caramel, et plus pour le service, au goût
- 40 g (1/4 tasse) d'arachides salées, hachées, et plus pour le service, au goût.



Préparation : 15 min et congélation 6H

1. Au mélangeur, réduire en purée lisse 2 bananes avec la crème glacée et le caramel. Écraser la troisième banane avec une fourchette et incorporer au mélange avec une cuillère.
2. Répartir le mélange dans des moules à sucettes, jusqu'à 1 cm (1/2 po) du rebord.
3. Couvrir des arachides, puis insérer les bâtonnets au centre des moules.
4. Congeler 6 heures ou jusqu'à ce que le mélange soit ferme. Pour faciliter le dé-moulage, laisser couler un peu d'eau chaude sur la base des moules. Au moment de servir, verser un filet de caramel sur les sucettes glacées, puis parsemer d'arachides salées hachées, si désiré.

Donne environ 6 à 8 portions